



Comité de suivi départemental de la réforme

des rythmes scolaires du 20 janvier 2015 à Direction Académique

Ce comité s'est déroulé sous la présidence de M Marquier, DASEN adjoint, et en présence de M Braquet, directeur départemental de la cohésion sociale, de M Pastor, président de l'association des maires du Vaucluse, ainsi que la FSU et l'UNSA, syndicats enseignants. 2 représentants FCPE, 1 représentant PEEP, ainsi qu'une délégation de la commune de L'isle sur la Sorgue.

Ce comité de suivi départemental s'est déjà réuni deux fois depuis la mise en route de la réforme. La FCPE avait deux représentants à ce comité pour que la parole des parents soit entendue lors de ces bilans départementaux. Et nous avons fait entendre les nombreux mécontentements qui viennent de nombreuses écoles du département. Même si, dans l'ensemble, la situation semble relativement correcte, les points d'achoppement restent encore trop nombreux. C'est pourquoi, nous avons réaffirmé, avec force, la nécessité d'établir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Nous ne pouvons accepter que certaines écoles soient délaissées et que les projets soient au rabais dans certains endroits. Et les points noirs sont encore trop nombreux pour que la FCPE baisse la garde pour le moment.

D'emblée, M Marquier a évoqué la circulaire d'orientation du 19/12/2014 qui donne instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire. Cette circulaire incite au travail sur le PEDT, « *pour formaliser une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.* ». Cette circulaire qui formalise les contours du PEDT permet surtout de travailler une mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

L'Inspection d'académie travaille sur ces dossiers en lien avec la cohésion sociale. De nombreuses mairies ont été rencontrées pour que des PEDT soient créés. Le PEDT pourrait devenir la pierre angulaire d'une réforme réussie. Si dans les conseils d'école ces projets sont travaillés ensemble, on peut penser que les enfants de ces écoles seront dans de bonnes conditions d'éducation. Cependant, pour l'heure, il reste de nombreuses villes qualifiées d'anomalies, comme par exemple la ville de Cavaillon.

Le DASEN adjoint nous a ensuite informé du constat actuel qu'il juge, selon lui positif. Il est à noter que sur l'académie, le Vaucluse serait au-dessus des autres départements en termes de PEDT. Il existe aussi certaines particularités, notamment les villes qui ont opté pour le samedi matin et qui ont une obligation de PEDT.

21 villes ont opté pour le décret Hamon et sont donc en expérimentation. 18 avec PEDT et ALSH. Ces villes n'ont pas forcément choisis le vendredi pour la journée d'activités péri-scolaires. Pour ces écoles, un comité de pilotage externe est géré par le Rectorat. Nous avons rappelé notre opposition à ce décret qui délégitime le sens même de la réforme.

Le DASEN adjoint a rappelé que les PEDT sont signés pour trois ans. L'importance des conseils d'école et la nécessité que le suivi de cette réforme soit débattue dans tous les conseils d'école a été fortement mentionnée. Nous lui avons rappelé que cela ne se faisait pas et que nous avons même pu observer des obstructions à cette règle, dans certaines communes où les maires refusaient de débattre de cette question hors comité de pilotage. Il semble qu'on pourrait même concevoir d'y inviter des animateurs et surtout les Atsem. Globalement, sur le plan pédagogique, il est ressorti de l'avis unanime des participants, qu'il était encore tôt pour parler d'un vrai bilan, il est en train de se bâtir.

La FSU a relevé la problématique particulière de la ville d'Orange. Des décisions des conseils d'école qui n'ont pas été validés par ces communes. Par ailleurs, sur Bollène on peut aussi constater l'absence totale de volonté de la mairie d'inciter les parents à participer aux débats.

C'est pourquoi, il faut une réelle campagne autour du projet d'école que doit lancer l'EN. Avec des temps de décharge pour les enseignants pour qu'ils puissent travailler ces projets avec l'ensemble des acteurs. Pour les mettre en cohérence.

Un point a été fait, à notre demande de la FCPE, sur le statut et la place des ATSEM. Pour l'ensemble des participants, les ATSEM sont les parents pauvres de cette réforme. On constate un épuisement des personnels, confirmé par M Pastor, représentant des maires. De plus, elles sont moins présentes dans les classes avec les enseignantes, ce qui est un vrai point négatif de cette réforme actuellement. Des solutions existent, cependant, notamment recruter des personnels ménage pour laisser aux ATSEM ce temps nécessaire aux activités et à la vie de classe. Mais aussi pour leur permettre de se former mieux, ce qui ne peut que leur être bénéfique dans leur parcours de formation.

Le DASEN Adjoint a rappelé que l'évaluation de la réforme était obligatoire. Cela repose sur une circulaire interministérielle. Des questionnaires devraient être envoyés par l'IA pour mieux évaluer la réforme. Il a aussi rappelé l'importance de la généralisation des PEDT, véritable clé de voûte d'une réforme des rythmes scolaires. Cependant, il rappelle aussi que certains maires demeurent récalcitrants et les sanctions financières ne seront peut être pas suffisantes. Le Préfet peut, en effet, décider de sanctions financières en direction des communes qui refusent de mettre en place un PEDT, qui seraient des coupes sur des demandes de subventions à vocation éducatives. Pour M Marquier, les PEDT doivent permettre d'élaborer l'intelligence commune.

La maternelle reste aussi en débat et des expérimentations ont eu lieu dans certaines villes sur des activités de 2 *15 minutes.

Il réfléchit aux indicateurs pour qu'un bilan soit réussi. L'impact sur le temps scolaire, les absences du mercredi (5 % en primaire et 36% d'absences actuellement en maternelle à comparer cependant avec les samedis qui existaient auparavant) ou le fractionnement de la journée sont des critères d'évaluation.

Pour les maires, les dépenses seraient chiffrées autour de 250 euros et 400 euros par enfant en plus. Mais les chiffres annoncés ne reposent pas sur une étude objective. Ils insistent pour rappeler que 95% des villes ont opté pour la gratuité des activités. Mais cela demande à être analysé de plus près, car on ne connaît pas encore les budgets des communes.

Le cadre financier : le fond d'amorçage transformé en « fond de soutien » est généralisé et maintenu lorsqu'un PEDT est mis en place. Dans le cadre des PEDT, la direction de la cohésion sociale apporte un appui aux mairies pour la formation des intervenants. Il semble que le taux de qualification soit conforme à la législation sur notre département. La grande majorité des animateurs est sur la norme de 1 pour 12 enfants. Des villes comme Cavaillon ou Apt ont le cadre pour mettre en place un PEDT de qualité, mais les volontés politiques locales n'y sont pas, pour le moment.

M Braquet, directeur de la cohésion sociale du 84, a aussi rappelé les zones grises à travailler, notamment après la récréation et la mise en place des activités, qui est responsable ? Ce ne sont pas aux animateurs de faire la composition des élèves qui vont aux activités. Dans certaines communes les Atsem ne sont même plus présentes durant ces phases. Il réclame aussi une charte des locaux qu'on peut trouver sur Internet. Ce sont des questions importantes, car il s'agit aussi du passage des enfants entre les animateurs et les parents. Nous avons soulevé le fait que pour les parents, le seul interlocuteur risquait de devenir l'animateur ou le personnel municipal. Ce qui pose question aussi. Quid du relais des infos ? Et quelle identification des adultes pour les enfants ? Comme par exemple lors de la sieste en maternelle, où les enfants s'endorment avec un adulte précis et se réveillent en présence d'un autre.

Pour finir, nous avons aussi évoqué le plan Vigipirate et le DASEN Adjoint a rappelé que chaque enseignant devait fouiller les sacs des enfants, maternelle comprise. La FSU a rappelé à juste titre qu'ils n'avaient que le droit de regarder le contenu du sac.

Pour la FCPE, nous avons aussi évoqué la place des AAD (aides administratives aux directeurs), ces personnels administratifs particulièrement précarisés, qui sont devenus très importants pour les parents et l'école. Malheureusement, leur statut est toujours aussi précaire. Nous avons rappelé notre volonté d'installer durablement des postes de secrétaires dans les écoles.

En guise de conclusion, nous avons rappelé au DASEN Adjoint que pour le moment nous ne pouvions nous satisfaire de ce premier bilan qui reste limité, notamment du point de vue des bénéfices pédagogiques. Nous avons aussi rappelé notre inquiétude pour les communes qui n'ont pas pu mettre en place de véritable PEDT et exigé qu'une attention soutenue soit portée à ces communes.

Pour la FCPE : Eric Chopin et Vincent Fritsch